1DE/00/33/19/97

R.G. : 2024003357
P.C. : 2023J189

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS
JUGEMENT du vendredi 06 décembre 2024

CONVERSION DU REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 2 novembre 2023, le Tribunal a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

SAS NAOS HOTEL GROUPE
Avenue du futuroscope Téléport 1 Bâtiment Arobase 3 4ème étage 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Activité : Acquisition, détention et gestion de tous titres de participation, réalisation de prestations de services, conseil en investissements hôteliers, management opérationnel d'hôtels, bureau d'étude, conseil en domotique et technique industrielle à destination des professionnels et des particuliers, coordination technique; achat et vente de tous matériels afférent à ces activités.
Immatriculé(e) au RCS de Poitiers N° B 821 512 779 (2016B00443)

Attendu que le représentant légal de l'entreprise a été appelé à comparaître en chambre du conseil par les soins de Monsieur le Greffier,

TAEO GROUP prise en la personne de Monsieur Pascal LEMARCHAND, Représentant Légal de l'entreprise, assisté de Me Alexis HOJABR du Cabinet White & Case Llp, a comparu en Chambre du Conseil à l'audience de ce jour, il a été entendu en ses explications,

Attendu qu'il résulte des informations recueillies par le Tribunal et des pièces produites que le redressement de l'entreprise est manifestement impossible et qu'aucun plan de cession ou de continuation ne peut être envisagé,

Attendu que le Ministère Public requiert la conversion du redressement en liquidation judiciaire,

Attendu qu'il convient de convertir le redressement judiciaire de la SAS NAOS HOTEL GROUPE en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 07/02/2025 , afin de permettre de conserver un cadre légal au maintien d'une équipe de support réduite, eu égard aux besoins de support des entités STRASBOURG PARLEMENT et NICE AIRPORT ;

PAR CES MOTIFS :

Le Tribunal, statuant par jugement Contradictoire et en premier ressort, après en avoir délibéré :

Sur le rapport du Juge-Commissaire,

Le Ministère public entendu en ses observations,

Convertit la procédure de Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire **avec poursuite d'activité jusqu'au 07/02/2025** de :

SAS NAOS HOTEL GROUPE
Avenue du futuroscope Téléport 1 Bâtiment Arobase 3 4ème étage 86360 Chasseneuil-du-Poitou

Activité : Acquisition, détention et gestion de tous titres de participation, réalisation de prestations de services, conseil en investissements hôteliers, management opérationnel d'hôtels, bureau d'étude, conseil en domotique et technique industrielle à destination des professionnels et des particuliers, coordination technique; achat et vente de tous matériels afférent à ces activités.
Immatriculée au RCS de Poitiers N° B 821 512 779 (2016B00443)

Maintient en qualité de juge-commissaire **Monsieur Artus de VASSELOT de REGNE** et en qualité de juge-commissaire suppléant **Monsieur Bastien HULIN**,

Maintient la SELARL AJASSOCIES prise en la personne de Me Franck MICHEL, de la SELARL AJASSOCIES prise en la personne de Me Serge PREVILLE et de la SELARL BCM prise en la personne de Me Eric BAULAND, en qualité d'administrateurs judiciaires pendant la poursuite d'activité,

Nomme SELARL EKIP' prise en la personne de Me Marie-Adéline ROUSSELOT-GEGOUE 5bis Rue des Chardonnerets 86280 Saint-Benoît et la SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC 7 Promenade des Cours 86000 POITIERS, mandataires judiciaires en qualité de liquidateurs,

Fixe à 24 mois le délai au terme duquel la clôture de la procédure sera examinée selon les conditions de l'article L. 643-9 du Code de Commerce et ce à compter du présent jugement,

Dit que conformément à l'article L 641-9 du Code de Commerce TAEO GROUP prise en la personne de Monsieur Pascal LEMARCHAND demeure en fonction en vue d'accomplir les actes et d'exercer les droits et actions non compris dans la mission du liquidateur, que le siège social est réputé fixé à son domicile et lui ordonne en conséquence de déclarer au greffe son éventuel changement d'adresse,

Ordonne la communication et les publicités prévues par la Loi, rappelle que le présent jugement est exécutoire de plein droit et dit que les dépens du présent jugement seront employés en frais de liquidation judiciaire.

Ainsi jugé et prononcé le vendredi six décembre deux mille vingt quatre par le Tribunal de Commerce de Poitiers ainsi composé :

Monsieur Christophe DUCREAU, Président,
Monsieur DIDIER BEGAT, Madame Brigitte HAMACHE, Juges.
Assistés de Maître Pierre-Olivier HULIN, Greffier

La minute du présent jugement est signée électroniquement par le président et le greffier.

LE GREFFIER
Maître Pierre-Olivier HULIN

LE PRÉSIDENT
Monsieur Christophe DUCREAU

Signé électroniquement par
M. Christophe DUCREAU

Signé électroniquement par
Me Pierre-Olivier HULIN

POUR COPIE CONFORME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS

4 boulevard de Lattre de Tassigny CS 30871 86036 Poitiers Cedex
Tél.: 05 49 88 81 93 - www.greffe-tc-poitiers.fr - www.infogreffe.fr

Poitiers, le 06 décembre 2024

Liquidation Judiciaire

SAS NAOS HOTEL GROUPE
AV DU FUTUROSCOPE TELEPORT 1
BATIMENT AROBASE 3 4EME ETAGE
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

SELARL MJO représentée par Me Frédéric BLANC
7 PROM DES COURS
86000 POITIERS

Jgt de liquidation : 06/12/2024
Jgt de Redressement : 02/11/2023
Réf. greffe : 2023J189 2024003357

Mon Cher Maître,

Nous vous prions de trouver en annexe une copie conforme du jugement rendu par le Tribunal le 06/12/2024, ayant converti la procédure de Redressement Judiciaire en Liquidation Judiciaire de l'entreprise ci-après :

SAS NAOS HOTEL GROUPE
Avenue du futuroscope Téléport 1 Bâtiment Arobase 3 4ème étage 86360 Chasseneuil-du-Poitou
RCS Poitiers B 821512779 (2016B00443)

Le Greffier en Chef,